



MEF/MAST/NOTE/001/10-2025

Port-au-Prince, le 07 octobre 2025

NOTE DE PRESSE

Le Ministère de l'Economie et des Finances (**MEF**) et le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (**MAST**) informent le public en général et les ouvriers du parc industriel **CODEVI** en particulier que le Gouvernement, dans l'attente de la finalisation des négociations, a décidé ce qui suit :

1. Aucun prélèvement par la Direction Générale des Impôts (**DGI**) ne sera effectué à titre temporaire sur les salaires des travailleurs concernés ;
2. Une rencontre tripartite avec les représentants de l'exécutif, des syndicats et du patronat sera organisée en vue de discuter de la question du salaire minimum.

De leur côté, les représentants des syndicats concernés sont engagés à porter les ouvriers à reprendre leur activité le mercredi **8 octobre 2025**.



FIN



<https://mef.gouv.ht>